

Plan Communal de Sauvegarde : PCS

Essai antérieur d'actualiser le PCS de notre commune le 29 octobre 2022 :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/PCS.htm>

Cas particulier de Roquefort à adapter aux autres communes et vice versa = profitons des retours d'expériences.

Attention : la météo générale ne tient pas compte des particularités locales notamment à cause du phénomène des gouttes froides. Une météo locale est donc indispensable lors des périodes de fortes pluies. Ainsi la station météo d'Agen la Garenne donne des relevés différents de ceux relevés sur place à quelques km.

Voir *Quels sont les critères pour déclencher le PCS communal pour l'aléa inondation ?*

Quelles sont les mises en œuvre de notre PCS ? Liste non exhaustive et non hiérarchisée

- 1) Entraînement deux fois par an : 1h en salle 1 h sur le terrain : 154 maisons en enjeu
- 2) Organiser le porte à porte : qui pour où ?
- 3) Installer la signalétique inondation sur tous les accès aux zones inondées.

Dans les maisons :

- 4) Mettre en place des batardeaux de 0.5 à 1.5 m pour chaque maison avec bâche pour étanchéité eau.
- 5) Creuser un point bas dans les maisons et y installer un vide cave = limiter la hauteur d'eau dans les maisons à 3 cm de hauteur.
- 6) Approvisionner des pompes autonomes – raclettes – boudins d'étanchéité -
- 7) Installer des prises électriques à 2 m de hauteur et prévoir la coupure de toutes les prises près du sol.
- 8) Mettre le congélateur en marche forcée durant 30 minutes – idem pour l'eau chaude sanitaire.
- 9) Monter les meubles et les appareils ménagers sur des agglomérés béton ou brique de 20 cm de hauteur.
- 10) Vider tous les placards sur 50 cm de hauteur.

Pour la commune :

- 11) Mettre hors d'eau les alimentations électriques des pompes de relevage des eaux usées
- 12) Couper l'eau potable
- 13) Prédéposer des camions hydrocureurs et vider les fosses eaux usées.

- 14) Evacuer tous les objets et matériaux pouvant être emportés par l'eau sur 10 m de part et d'autres des ruisseaux et de leurs affluents depuis chaque tête de bassins et jusqu'à l'autoroute (3 300ha à parcourir).
- 15) Sur demande préfectorale, baisser de 1 m le niveau d'eau dans les 25 lacs collinaires, de 20 cm le niveau d'eau des piscines et vider les réserves d'eau de pluie puis stopper ces vidanges sur demande préfectorale.
- 16) Ouvrir le lavoir d'Aubiac pour libérer les eaux et générer un bassin d'expansion.
- 17) Prévoir des parkings pour les véhicules des zones inondées.
- 18) Idem pour les autres lotissements notamment pour l'allée de Coules.
- 19) Installer des points d'accueil équipés et approvisionnés pour les sinistrés et leurs documents – bagages – ordinateurs – jouets – clés – médicaments - Tout doit être prêt au cas où.
- 20) Distribuer des collations sur chaque site inondé : Bel Air – Coulés -
- 21) Convoquer des équipes de soutien psychologique – de bénévoles – d'assistance administrative -
- 22) Lister les logements alternatifs disponibles immédiatement.
- 23) Organiser les retours accompagnés par des équipes de bénévoles
- 24) Installer des bennes pour les biens souillés non récupérables
- 25) Approvisionner les pelles – balais – raclette – brouette – serpillères -
- 26) Mettre en place des téléphones en 06 et en fixe pour recueillir les besoins – les alertes et les fins d'alerte.
- 27) Rédiger un mémento du PCS et le distribuer aux 154 maisons.
- 28) Organiser une visite chaque heure des points de concentration des aides
- 29) Commander les camions balayeurs de rues
- 30) Creuser des réserves d'eau de pluie en zones privées et publiques accessibles par les camions hydrocureur, balayeur, pompier, jardiniers et agriculteurs,
- 31) Créer des liens sociaux entre voisins pour d'éventuelles alertes lors des absences – décès – accidents – sieste – sommeil – prises de médicaments -
- Que se passe-t-il chez mon voisin ? Inventaire des résidents et leurs visiteurs.
- 32)

Aménagements de notre territoire :

- a) Installer des échelles de crues au pont de la Palanque – au lavoir d’Aubiac – à Pleichac
-
- b) Creuser des bassins d’expansion des eaux partout où cela est possible sur les 3 300 ha du bassin hydrologique.
- c) Ouvrir la sortie voitures de l’impasse Bel Air.
- d) Construire un passage pompier du local technique route du stade à l’impasse Bel Air.
- e) Creuser le fossé de l’Agropole à Estillac sur 1 km : 2 000 m³ de boues noires à évacuer.
- f) Rehausser le chemin de Vidounet sur 1m au droit du ruisseau LABOURDASSE
- g) Creuser les 2 bassins de part et d’autres de l’autoroute au passage du ruisseau
- h) Creuser la mare près du cimetière Nord et mettre hors d’eau les tombes.
- i) Inventorier toutes les haies existantes y compris les morceaux restants et cesser de les arracher. **Le droit de la propriété ne signifie pas le droit de détruire.**
- j) Créer des baissières alimentant les 25 lacs et les arborer
- k) Curer les 25 lacs – les rehausser et les mettre aux normes environnementales = maintenir un Débit Minimum Biologique (DMB) en aval.
- l)

Actualisation le 11 novembre 2023